



AMBASSADE DE FRANCE AU SÉNÉGAL

FICHE SÉNÉGAL

I- Organisation de l'enseignement supérieur

Le Programme d'amélioration de la qualité, de l'équité et de la transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF)¹ constitue le cadre d'opérationnalisation de la politique éducative du Sénégal pour la période 2012-2025. Le Plan de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (PDESR)² présente une planification des actions et des financements pour la politique de développement de l'Enseignement supérieur et la Recherche de 2013 à 2017.

Les formations proposées par les institutions d'enseignement supérieur s'inscrivent dans le système Licence, Master, Doctorat (LMD). La loi cadre du 6 janvier 2015 définit les missions, les statuts et l'organisation des universités publiques³.

En 2012, l'État sénégalais a créé l'Autorité nationale d'assurance qualité de l'enseignement supérieur (ANAQ Sup)⁴, une agence autonome en charge de l'évaluation des établissements et des formations de l'enseignement supérieur dont la mission devrait être prochainement étendue au secteur de la recherche.

L'enseignement supérieur sénégalais a accueilli 160 000 étudiants dans son réseau d'universités et d'institutions d'enseignement supérieur en 2017-2018. L'importante croissance démographique du Sénégal (3 %, doublement de la population tous les 25 ans) et l'augmentation des taux bruts de scolarisation et du nombre de filles dans le secondaire a fortement accru la demande d'accès à l'enseignement supérieur. Malgré un faible taux de réussite au baccalauréat (35,9 % en 2018), le flux annuel de bacheliers va sans cesse croissant, passant d'environ 9 000 en 2000 à plus de 53 273 candidats admis pour la session 2018. 80 % des titulaires du baccalauréat s'inscrivent dans l'enseignement supérieur sénégalais impliquant ainsi de lourds problèmes de sureffectifs. Les projections réalisées par le ministère de l'Enseignement, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) estiment la population étudiante à 270 000 étudiants en 2022, l'objectif étant d'atteindre 700 000 étudiants en 2027.

Le Sénégal s'est donc engagé dans un vaste programme de réformes fondées sur les soixante-dix-huit recommandations issues des assises de la Concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur au Sénégal (CNAES)⁵ qui se sont tenues à Dakar en 2013. Ces conclusions ont été déclinées en onze directives présidentielles⁶ qui constituent le fil conducteur de la réforme. Ses principaux axes portent sur :

- L'extension de la carte universitaire ;
- Le développement des formations en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques (STEMS) et des filières professionnalisantes courtes ;
- L'utilisation des TIC pour répondre au défi de la massification ;
- L'amélioration du pilotage et de la gouvernance du système d'enseignement supérieur.

¹ PAQUET : <http://www.gouv.sn/Programme-d-Amelioration-de-la.html>

² PDES : http://ifgu.auf.org/media/document/Plan_de_developpement_de_lenseignement_superieur_et_de_la_recherche_PDESR.pdf

³ Loi 06/01/2015 <http://www.mesr.gouv.sn/pdf/LOI%20RELATIVE%20AUX%20UNIVERSITES%20PUBLIQUES.pdf>

⁴ ANAQ Sup : <http://www.anagsup.sn/>

⁵ CNAES : http://www.mesr.gouv.sn/pdf/rapport_general_de_la_cnaes.pdf

⁶ Décisions présidentielles : http://www.cres-sn.org/sites/default/files/cnaes_decisions19aout-1.pdf

Soutenant la mise en œuvre de ces réformes, un cadre administratif, juridique et institutionnel conforme à la nouvelle orientation de l'enseignement supérieur et de la recherche a été mise en place.

- C'est ainsi que plusieurs textes organisant le système de gouvernance de l'enseignement supérieur ont été adoptés : loi 2015-02 du 06 janvier 2015 relative aux universités promulguée, loi 2011-05 du 30 mars 2011 relative à l'organisation du système LMD dans les établissements d'enseignement supérieur, décrets relatifs aux diplômes de Licence, Master et Doctorat...
- La conférence des Recteurs et Directeurs d'établissements d'enseignement supérieur a été mise en place et les membres se réunissent tous les mois sous la présidence du Directeur général de l'enseignement supérieur.

Ces réformes sont accompagnées par notre coopération : Service de coopération et d'action culturelle et Agence française de développement qui poursuit sa politique de partenariat et de soutien, mais aussi par la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, l'Agence universitaire de la francophonie et d'autres partenaires techniques et financiers.

L'enseignement supérieur représente 30 % du budget de l'État sénégalais dédié à l'éducation en 2018. Son enveloppe budgétaire 2018 s'élève à 185,9 milliards CFA, contre une programmation de 195,2 milliards de francs CFA pour l'année 2019. De cette allocation de 2018, presque 80 % sont consacrés aux dépenses de personnels, de fonctionnement et de transferts courants et 20 % à l'investissement.

En 2018, le Sénégal compte 100 267 allocataires de bourses d'études, pour un budget d'environ 66 milliards de FCFA. Dans le détail, cela correspond à 3 587 allocataires à l'étranger (environ 2 300 allocataires en France sur les 10 000 étudiants sénégalais dans l'hexagone) et 96 680 allocataires localement.

1. Les établissements d'enseignement supérieur publics

Le Sénégal possède sept universités publiques fonctionnelles :

a. Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD) ; <http://www.ucad.sn>

L'Université de Dakar (UCAD), ouverte en 1957, compte six facultés, cinq écoles et dix instituts d'université. En 2018, elle a accueilli près de 90 000 étudiants de 44 nationalités. Elle s'appuie sur un corps de 1 460 enseignants-chercheurs et sur 1 313 personnels techniques et administratifs. L'établissement propose un ratio d'encadrement d'un enseignant pour 53 étudiants, bien en deçà de la norme internationale fixée à 1/25. On compte en 2018 près de 400 doctorant à l'UCAD. Le taux de réussite des étudiants varie de 28 % pour les premiers cycles à 66 % pour les seconds cycles. Dans le contrat de performance signé avec le ministère de tutelle, l'UCAD s'est fixée cinq objectifs : (i) amélioration de l'efficacité interne ; (ii) utilisation des technologies de l'information dans les stratégies pédagogiques ; (iii) renforcement des liens avec le monde du travail ; (iv) amélioration de la qualité de l'enseignement ; (v) l'amélioration de la gouvernance.

Plusieurs écoles nationales d'enseignement supérieur (pour l'essentiel rattachées à l'UCAD) complètent par ailleurs l'offre de formation du service public dans divers domaines professionnels. Il s'agit entre autres de :

- l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes (EBAD),
- le Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI),
- l'Institut des langues étrangères appliquées (ILEA),
- l'Institut des sciences de la terre (IST),
- l'Institut des sciences de l'environnement (ISE),
- l'Institut de population de développement et de la santé reproductive (IPDSR),
- l'École normale supérieure de l'enseignement professionnel et technique (ENSEPT),
- l'Institut universitaire de pêche et d'agriculture (IUPA),
- l'Institut national des sciences de l'éducation physique et sportive (INSEPS)
- l'École supérieure polytechnique de Dakar (ESP)

b. Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) ; <http://www.ugb.sn>

L'Université de Saint-Louis (UGB) a été ouverte en 1990. Formant environ 12 000 étudiants en 2018, l'UGB comprend 8 unités de formation et de recherche (UFR), 5 instituts et 2 écoles doctorales. Cette université qui se caractérise par l'orientation de sa recherche et de sa formation en prise directe avec le milieu professionnel, s'est engagée dans une logique pluridisciplinaire au service des étudiants, de la société sénégalaise et africaine. Malgré une forte pression sociale, cette université réussit à maîtriser ses flux d'étudiants. Elle préserve ainsi un taux de réussite qui avoisine chaque année les 75 %. Elle s'appuie sur un corps de 268 enseignants (taux d'encadrement de 1/28) et de 465 personnels techniques et administratifs.

Deux pôles professionnels ont été créés :

- un domaine d'initiative et d'intégration économique (D2IE) de 20 ha. mis à disposition des entreprises, dans le but de faciliter l'insertion professionnelle et l'acquisition d'expérience pour les étudiants ;
- une ferme agricole de 30 ha., pour développer les formations professionnelles dans les domaines de l'élevage et des agro-ressources.

Fin 2016, la première promotion de l'Institut polytechnique de Saint-Louis est diplômée. Cette école d'ingénieurs propose des formations d'ingénieurs de conception (Bac+5) sur le modèle des écoles d'ingénieurs à classes préparatoires intégrées. Dans une deuxième phase, l'IPSL devrait former des techniciens supérieurs (Bac+3).

c. Université de Thiès (UT) ; <http://www.univ-thies.sn>

L'Université de Thiès est née de la fédération de structures existantes et nouvellement créées : l'École nationale supérieure d'agriculture (ENSA), l'École nationale des cadres ruraux (ENCR), l'Institut des sciences de la terre (IST) et l'École polytechnique de Thiès (EPT)⁷. L'ensemble de ces structures comptait plus de 4 000 étudiants en 2018. Elle regroupe quatre UFR : Sciences économiques et sociales, Sciences de l'ingénieur, Sciences de la santé, Sciences et technologie. L'Institut de formation agricole et rurale (ISFAR) et l'Institut supérieur de technologie (IUT) sont également rattachés à l'UT.

Initialement rattachée à l'université, l'École polytechnique de Thiès (EPT) a repris un statut d'établissement indépendant en 2009. Tout en valorisant les atouts économiques et culturels de son site d'implantation, elle remplit les missions classiques de formation et de recherche en mettant l'accent sur les volets technologique et professionnel et sur l'insertion. L'EPT forme en cinq ans (2 ans de tronc commun puis 3 ans de spécialisation) des ingénieurs de conception dans les domaines du génie civil, électromécanique, et informatique et télécommunications.

d. Université Assane Seck de Ziguinchor (UASZ) ; <http://univ-zig.sn>

Le contexte économique, académique, social et culturel de la région de la Casamance et son taux brut de scolarisation (le plus élevé du Sénégal), justifiaient depuis longtemps la création de structures universitaires à Ziguinchor pour ajuster et mettre en harmonie les cartes scolaire et universitaire. L'Université de Ziguinchor a ainsi été créée en janvier 2007. En 2018, plus de 5 000 étudiants étaient inscrits au sein de quatre UFR (Sciences et technologies, Sciences économiques et sociales, Lettres, Arts et sciences humaines, Sciences de la santé), 11 filières et 12 masters.

e. Université Alioune Diop de Bambey (UADB) ; <http://www.bambey.univ.sn>

L'Université Alioune Diop, créé en janvier 2007, a accueilli 4 100 étudiants en 2018. Ces étudiants sont inscrits en licence professionnelle selon le schéma LMD, dans 3 UFR : Santé et développement durable, Économie, management et ingénierie juridique et Sciences appliquées et des technologies de l'information et de la communication. Les activités de cette université sont déconcentrées sur trois sites : Bambey, Diourbel et Ngoundiane. Elle participe ainsi à la politique d'élargissement de l'accès à l'enseignement supérieur.

f. Université Virtuelle du Sénégal (UVS) : <http://www.uvs.sn>

Créée en 2013, l'Université virtuelle du Sénégal propose une offre de formations ouvertes à distance dans les domaines des Mathématiques/informatique ; Sciences économiques ; Sciences juridiques ; Anglais et Sociologie. En 2018, l'UVS a accueilli 27 000 étudiants, avec une projection de 30 000 étudiants en 2019, devenant ainsi la 2^e université du Sénégal. La formation est dispensée à travers des cours en ligne et l'appui de tuteurs. Un ordinateur portable et une clé internet 3/4G sont mis à disposition de tout étudiant inscrit à l'UVS.

Une cinquantaine d'Espaces numériques ouverts (ENO) sont prévus à l'horizon 2022 pour couvrir l'ensemble du pays, à raison d'au moins un ENO par département. 12 ENO provisoires sont mis en place dans 7 régions. 20 ENO définitifs sont en cours de construction. L'ENO de Kolda a été inauguré en 2018.

Relais physiques de l'UVS, ces ENO permettent aux étudiants d'accéder aux équipements, aux ressources et aux outils informatiques nécessaires aux activités pédagogiques. Ils peuvent également disposer d'espaces pour les enseignements présentiels et les travaux collaboratifs. Ce sont aussi des tiers lieux tournés vers la communauté proposant des formations en réponse aux besoins des populations et dans une logique de formation tout au long de la vie. Un dispositif de télé-médecine est également installé dans chaque ENO pour pallier au manque de médecins spécialistes dans les régions.

⁷ EPT : <http://ept.sn/>

g. Université du Sine Saloum El Hadj Ibrahima Niass (USSEIN) : <http://www.ussein.sn/>

Créée par le décret n°2013-173 du 25 janvier 2013, l'USSEIN est une université à vocation agricole. Elle a ouvert en février 2019 avec une cohorte de 1 725 étudiants. Elle forme à l'agriculture et aux métiers connexes, pour la sécurité alimentaire, le développement durable et la prospérité. Elle est implantée sur 5 sites : Kaolack, Fatick, Kaffrine, Diourbel et Toubacouta. Elle regroupe 11 unités de formation et de recherche et 33 départements.

Dans le cadre de l'extension de la carte universitaire, trois projets de création de nouvelles universités publiques sont en cours :

- L'Université Amadou Mokhtar Mbow (UAM) <http://uam.sn/uam/wordpress/>

Située dans la ville nouvelle de Diamniadio, à proximité de Dakar, son chantier de construction a débuté en janvier 2016. L'UAM est conçue pour accueillir à terme 30 000 étudiants. C'est une université principalement orientée vers les sciences et la technologie. Il est prévu la création de 5 UFR : Sciences et techniques, Sciences et techniques de l'ingénieur, Sciences agricoles et de l'alimentation, Architecture, d'urbanisme et d'aménagement du territoire, Sciences de la terre et de l'environnement ; de 3 écoles : École supérieure des sciences halieutiques et aquacoles, École supérieure de maintenance aéronautique et des métiers portuaires et aéroportuaires ; et de 2 instituts : Institut du pétrole, Institut de l'eau et du littoral.

- L'Université du Sénégal oriental de Tambacounda (USOT)
- L'Université arabo-islamique.

2. Le Réseau des Instituts supérieurs d'enseignement professionnel (RISEP) – L'ISEP de Thiès <http://www.isep.sn>

Des Instituts supérieurs d'enseignement professionnel (ISEP) proposant des formations professionnelles courtes sont en cours de mise en place progressive pour répondre à la demande croissante d'accès au cycle tertiaire et professionnaliser les formations supérieures.

Pilote, l'ISEP de Thiès a ouvert ses portes en 2012. Il accueille une centaine d'étudiants dans cinq filières : métiers du rail, création multimédia, tourisme et loisirs, administration système, et réseau et exploitation agricole. L'ISEP de Thiès a formé 400 diplômés depuis 2014.

En mai 2016, le Conseil des ministres a entériné la création de quatre nouveaux ISEP. Ces ISEP devraient ouvrir leurs portes prochainement :

- à Bignona (Sud) avec le concours de l'AFD : métiers de l'agriculture, métiers de l'irrigation, métiers verts, métiers de l'artisanat, métiers du tourisme, métiers du développement durable.
- à Diamniadio (Ouest) : métiers des TIC, métiers de l'automobile, avec l'appui du KOICA (Corée).
- à Matam (Est) : métiers de l'agriculture, métiers de l'élevage, métiers de la pêche, métiers de l'aquaculture, métiers de l'agroalimentaire, métiers de l'artisanat, métiers du tourisme, métiers des mines, financé sur fonds propre de l'État sénégalais.
- à Richard Toll (Nord) avec l'appui de l'AFD : métiers de l'agriculture, métiers de l'élevage, métiers de la pêche, métiers de l'aquaculture, métiers de l'agroalimentaire, métiers de l'irrigation, métiers du machinisme agricole, métiers du tourisme.

À terme, ce sont quatorze ISEP (un par grande région économique du Sénégal) qui doivent être créés et vont constituer le réseau des ISEP (RISEP).

3. Les établissements d'enseignement supérieur privé

Le nombre d'établissements privés d'enseignement supérieur s'est fortement développé ces quinze dernières années, passant de 31 écoles et instituts privés en 2000 à 254 recensés par le MESRI en 2017 dont 22 agréés par l'ANAQ-Sup. Accueillant 16 500 étudiants en 2007, leurs effectifs dépassent aujourd'hui les 40 000 étudiants, soit environ 27 % du total d'étudiants au Sénégal. 90 % des filières de formation concernent le secteur tertiaire (informatique et gestion, marketing, finance-comptabilité, gestion des entreprises, etc.).

Pour faire face à la pression démographique estudiantine, le MESRI oriente depuis plusieurs années de nombreux bacheliers dans des établissements privés qu'il subventionne (400 000 CFA/an en Licence).

Soulignons l'existence à Dakar de plusieurs formations françaises délocalisées dans le cadre de partenariat avec différents établissements.

- Bordeaux École de Management⁸ - BEM Dakar

Créée en 2008, BEM Dakar est un campus associé de KEDGE Business School en France. BEM Dakar a accueilli en 2018 345 étudiants en formation initiale et 581 auditeurs en formation continue.

- L'Institut supérieur de management (ISM)

Le Groupe ISM est la première Business School privée à ouvrir ses portes au Sénégal en 1992 avec 25 étudiants pour atteindre aujourd'hui environ 8 000 apprenants provenant d'une trentaine de pays. Établi sur 12 campus à travers le Sénégal. Le groupe comprend quatre écoles : l'École de droit des affaires, l'École d'ingénieur, l'École de sciences politiques et l'École de management. Le groupe Galileo Global Education a pris une part du capital du groupe ISM en 2018.

- ETICCA⁹

ETICCA - École des techniques internationales du commerce, de la communication et des affaires - est née d'un partenariat entre le groupe 3A de Lyon et l'Institut africain de management (Groupe IAM) de Dakar. ETICCA offre à ses étudiants des formations délocalisées du groupe 3A Lyon, à savoir : Manager de projets internationaux (Titre I du RNCP), Responsable d'opérations à l'international (Titre II du RNCP), ainsi que le double diplôme de Bachelor Communication Marketing.

- Sup de Co¹⁰

Créé il y a 25 ans, le Groupe SupdeCo est fort de ses 5 campus (3 à Dakar, puis Saint-Louis et Thiès) regroupant plus de 3 500 étudiants dans des filières de management, de langue, de l'ingénierie, du commerce.

- L'Excellence universitaire africaine (EUA)

Créé il y a 4 ans, l'Excellence universitaire africaine propose des formations en BBA et en Master Stratégie et management commercial, Master contrôle, audit, système d'information. En 2019, l'École d'ingénieur dans les domaines de Mécanique, Mécatronique, Informatique industrielle, Agronomie, Pétro-chimie sera lancée. Il en est de même pour l'incubateur dans l'Innovation financière.

- Le Centre Trainmar de Dakar

Le Centre TRAINMAR de Dakar a été créé dans le cadre du programme de formation continue dans le domaine des transports maritimes et des ports, lancé en 1979 par la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Son organisation, les règles de son fonctionnement sont définies par l'arrêté ministériel n° 0236 du 08 janvier 1992.

4. Écoles régionales

- École inter-états des sciences et médecine vétérinaires (EISMV) ; <http://www.eismv.org>

Ecole inter-états, l'EISMV a une double vocation d'enseignement et de recherche. Elle a formé 1 400 docteurs vétérinaires depuis sa création en 1974 mais elle a également pour missions de contribuer, à travers ses activités de recherche-développement et ses expertises, à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et au développement économique.

- École supérieure multinationale des télécommunications (ESMT) ; <http://www.esmt.sn/fr>

Créée en 1981, l'ESMT est une école inter-états, formant des ingénieurs et des techniciens dans le domaine des télécommunications et des réseaux. Elle est reconnue centre d'excellence par l'UEMOA.

- Centre africain d'études supérieures en gestion (CESAG) ; <https://www.cesag.sn/>

Le CESAG est un établissement public international spécialisé dans la formation, le conseil et la recherche en gestion. Depuis 1996, le CESAG est placé sous la tutelle de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) pour le compte des États de l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA).

- Institut africain des sciences mathématiques (AIMS-Sénégal) ; <http://www.aims-senegal.sn/>

Installé à M'Bour, l'AIMS accueille en 2018/2019 42 étudiants qui viennent de 19 pays africains. Ils sont recrutés sur la base d'une sélection des meilleurs d'Afrique sub-saharienne. Ils bénéficient d'une prise en charge complète (bourse d'études). L'établissement est le fruit d'une collaboration d'hommes de sciences et du réseau Aims-Next Einstein. Il est le deuxième en Afrique, après celui installé à Cape Town en Afrique du Sud en 2003.

⁸ BEM : <http://www.bem.sn/>

⁹ ETICCA : <http://web.eticcadakar.com/>

¹⁰ Sup de Co : <http://www.supdeco.sn/>

II- Organisation des études et enseignements dispensés

L'admission dans une des universités est acquise par l'obtention du baccalauréat. L'orientation dans une filière dépend pour l'essentiel des résultats au baccalauréat, du dossier scolaire de l'étudiant ou des résultats au concours spécialement organisé par certains établissements (Médecine, École supérieure polytechnique par exemple). Quatre types de mentions permettent de classer les bacheliers : mention « **Très bien** », (moyenne générale supérieure ou égale à 16/20) ; mention « **Bien** » (moyenne entre 14 et 15/20) ; mention « **Assez bien** » (entre 13 et 12/20) et mention « **Passable** » (moins de 12/20). Des commissions d'admission académiques classent les nouveaux bacheliers selon leur mérite dans l'ordre préférentiel des vœux qu'ils ont émis. Ces vœux se font désormais sur la plateforme Campusen (<https://campusen.sn/>).

1. Organisation des enseignements

Dans l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur, les études sont organisées selon le système LMD qui a été adopté par le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES). L'année universitaire est divisée en deux semestres, du 3 octobre au 15 février et du 16 février au 30 juillet. Ces dates sont très théoriques, car de nombreuses perturbations ont décalé ce calendrier qui est fixé suivant le décret n° 84-1176 du 13 octobre 1984 portant validation de l'année universitaire. En effet, depuis 2012, l'année académique débute avec trois à quatre mois de retard. Au fur et à mesure, les autorités étatiques et universitaires œuvrent à retrouver le calendrier réglementaire.

2. Écoles doctorales et la recherche

Dans la dynamique des réformes lancées depuis 2012, le Sénégal est en train de se doter d'un document d'orientation de la politique nationale de la recherche. La Direction générale de la recherche et de l'innovation ainsi que ses quatre directions ont été instituées par le décret n°2014-565 du 6 mai 2014 et le Décret n°2016-619 portant organisation du MESRI.

Dans le domaine de la recherche appliquée, le MESRI a initié de grands projets d'investissement et d'équipement autour du projet de la Cité du savoir en cours de construction au sein de la nouvelle ville de Diamniadio. À terme, cette cité abritera une médiathèque, une bibliothèque, le Centre de mutualisation et de partage (CMP), la Maison de la science, le siège de l'ANAQ-Sup, le siège de l'UVS, le MESRI, l'ISEP de Diamniadio et le projet d'éco-pavillon typhar-terre du ministère de l'Environnement.

La France s'est engagée à accompagner ces projets du Sénégal en accord avec les nouvelles orientations de la coopération dans le domaine de la recherche et de l'innovation. Cet accompagnement se traduit, entre autres, par :

- la commande du supercalculateur auprès d'Atos et la mise en place d'un Centre national de calcul scientifique (CNCS) au sein de la Cité du savoir avec le concours de la BPI ;
- la signature de l'accord-cadre entre le MESRI et l'INSTN le 19 septembre 2018 à Vienne pour un accompagnement dans la recherche appliquée et la formation dans le domaine du nucléaire ;
- la signature de la Convention cadre de partenariat entre Universcience et la DGRI le 19 avril 2018 pour accompagner la création de la Maison de la science ;
- la signature d'une Convention cadre de coopération entre le MESRI et le CNES dans le domaine de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques : études et projets conjoints ; échange d'informations, de données, de personnel ; formation de spécialistes ; activités éducatives, certifications, et sensibilisation du public ;
- la signature d'un protocole d'accord entre le MESRI et le Groupe Ariane pour l'accompagnement à la mise en place d'un centre de fabrication, d'assemblage, d'intégration et de tests de satellites (Centre M-AIT).

En termes de recherche universitaire, il existe onze écoles doctorales au Sénégal.

Sept écoles doctorales ont été créées à l'UCAD, en 2008 :

- EDEQUE : École doctorale eau, qualité et usages de l'eau,
- SEV : École doctorale sciences de la vie, de la santé et de l'environnement,
- PCSTUI : École doctorale physique, chimie, sciences de la terre, de l'univers et de l'ingénieur,
- ETHOS : École doctorale études sur l'homme et la société,
- MATHINFO : École doctorale mathématiques et informatique,
- ARCIV : École doctorale arts, culture et civilisations,
- JPEG : Sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion.

L'UGB abrite deux écoles doctorales :

- SHS : École doctorale sciences humaines et sociales,
- ST : École doctorale sciences et technologie.

L'Université de Thiès héberge l'École doctorale développement durable et société.

L'Université Alioune Diop de Bambey abrite l'École doctorale sciences et technique et sciences de la société.

L'Université Assane Seck de Ziguinchor héberge l'École doctorale sciences, technologies et ingénierie.

III- Principaux atouts du système d'enseignement supérieur

Le Sénégal a engagé de profondes réformes dans le domaine de l'enseignement supérieur. Il s'est fixé comme objectif de relever le défi de l'accès, de la qualité et de la pertinence de l'enseignement supérieur. Pour cela il s'appuie sur ses moyens propres (195,7 milliards de budget en 2019 pour l'ESR sur la LFI estimée à 4 071,8 milliards)¹¹ et sur le soutien de ses partenaires internationaux. On citera par exemple l'appui de la Banque mondiale à travers le projet « Financement et gouvernance de l'enseignement supérieur axés sur les résultats » (PGF-SUP) doté d'un financement de 101 millions de dollars qui a permis notamment de soutenir le financement de contrats de performances avec chacune des universités de Dakar, Thiès, Bambey, St-Louis et Ziguinchor (24 milliards de francs CFA). Un « PGF-SUP2 » est à l'étude.

Le Plan Sénégal émergent (PSE) intègre cette volonté de développement de l'enseignement supérieur en soutenant l'objectif de faire de Dakar un campus intégré de référence d'ici 2018, avec la création d'au moins cinq écoles de renommée internationale. Il s'agit de renforcer l'offre d'enseignement supérieur spécialisé centrée sur des secteurs clés de l'émergence économique du Sénégal et de la sous-région et de favoriser des pôles d'excellence.

Inscrit au cœur du Plan Sénégal émergent, le Programme de réforme « Alignement des formations de l'enseignement supérieur avec les besoins de l'économie du Sénégal » vise à améliorer l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur. Dans ce cadre, le MESRI met un œuvre le Programme sénégalais pour l'entrepreneuriat des jeunes (PSE-J)¹² qui vise à mettre en place une formation professionnalisante destinée aux jeunes diplômés porteurs de projets. Il s'agit de former de jeunes entrepreneurs managers capables de s'insérer dans le secteur de leur choix et de booster la croissance en renforçant le tissu économique des PME-PMI. Cette dynamique rejoint la volonté de développer les ISEP à travers le pays.

L'UCAD doit faire face à une massification intense de ses effectifs dans le premier cycle qui perturbe son fonctionnement et dessert la qualité générale des formations de la plupart des facultés. Cette situation devrait s'améliorer avec la montée en puissance des universités régionales et de l'UVS, la création des deux nouvelles universités et du réseau des ISEP. Les filières sélectives comme celles proposées à la Faculté de médecine, pharmacie et odontostomatologie, à l'École supérieure polytechnique et dans les écoles professionnelles demeurent les principaux atouts de l'UCAD.

L'UGB de Saint-Louis en privilégiant, dès l'origine, la professionnalisation de son offre de formation et les relations avec le secteur économique, représente indéniablement un des atouts du système d'enseignement supérieur au Sénégal. Malgré tout, cette université doit faire face depuis quelques années à des crises sociales à répétition qui impactent fortement les activités académiques (l'UGB n'a pris pratiquement aucun néo-bachelier en 2018/2019).

Les universités plus jeunes de Bambey, Thiès et Ziguinchor, dont les effectifs sont mieux maîtrisés, réussissent à proposer des formations innovantes en lien avec les milieux professionnels, à atteindre de façon satisfaisante les objectifs qu'elles se sont fixées dans le cadre des contrats de performance signés avec le MESRI et financés par la Banque mondiale dans le cadre du PGF Sup.

L'USSEIN suit également cette voie avec une première promotion lancée en 2019 sur le secteur porteur de l'agronomie.

¹¹ Selon la loi de finance 2016 : http://www.finances.gouv.sn/wp-content/uploads/2019/02/Loi_de_finances_initiale_2019.pdf

¹² PSE-J : <http://www.psej.net/>

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur

Un nouvel accord-cadre ESRI a été signé le 2 février 2018 entre le Sénégal et la France pour redéfinir la feuille de route de coopération universitaire. Cinq principaux axes stratégiques ont été retenus : restructuration de la coopération universitaire centrée sur des formations en lien avec le besoin économique du Sénégal, promotion des STEM, accompagnement des réformes lancées, recherche et innovation, et le numérique.

Dans la suite logique, la première conférence Sénégal-France de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation s'est tenue les 20 et 21 avril 2018 à Dakar.

Le SCAC poursuit ainsi une politique de partenariat et de soutien diversifié en direction de l'enseignement supérieur, comportant les volets suivants :

- La mise en place du Campus franco-sénégalais (CFS) est en cours. Les premières formations retenues seront mises en œuvre dès la rentrée 2019. Le CFS est une plateforme commune d'incubation de formations et de services (VAE, R&D et innovation), et constitue un outil d'attractivité. Sa vocation première est de stimuler et d'accompagner la maturation et le développement de projets innovants entre établissements sénégalais et français dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation-transfert.
- Un programme de bourses (de niveau doctoral et post doctoral) de formation à la recherche, pour renforcer le corps des enseignants chercheurs et accompagner l'extension de la carte universitaire.
- Le financement à travers un appel d'offres d'appui à la recherche de missions d'universitaires français et sénégalais.
- Le développement depuis 2017, du dispositif « Sciences ensemble » de soutien aux projets de promotion de la culture scientifique et technique portés par des établissements d'enseignement et de recherche et des associations.
- L'Espace CampusFrance Sénégal est un pôle du Service de coopération et d'action culturelle, installé parmi les services de l'Institut français Léopold Sédar Senghor de Dakar. Il a pour mission de guider les étudiants sénégalais ou de pays tiers résidant au Sénégal, désireux de poursuivre leurs études supérieures en France. L'Espace CampusFrance Sénégal est dédié à la promotion et à l'information de l'enseignement supérieur français. Via son site CampusFrance, qui constitue une plate-forme de services en ligne pour la recherche de formation avec l'aide d'un puissant moteur de recherche répertoriant 20 000 formations supérieures en France, les étudiants sénégalais sont à même d'ouvrir un espace personnalisé leur permettant de mener leur démarche d'inscription depuis leur ordinateur en interaction permanente avec l'Espace CampusFrance et les nombreux établissements français partenaires du dispositif. Grâce à un traitement informatisé, les délais d'attente sont raccourcis. Un dialogue en ligne permet, à chaque étape, un meilleur suivi de l'avancement des dossiers en temps réel. Au cours d'un entretien d'évaluation, les candidats précisent leurs choix de formation et la pertinence de leur projet d'étude et professionnel.

Avec plus de 10 000 étudiants sénégalais inscrits, la France est la première destination pour les étudiants sénégalais souhaitant poursuivre leurs études supérieures à l'étranger.

- Le projet FSP *Labs Xalaat Defar*¹³ s'est achevé fin 2018. Il portait sur la création de fab labs dans trois écoles d'ingénieurs publiques : École supérieure polytechnique, École polytechnique de Thiès et Institut polytechnique de Saint-Louis. Labs Xalaat Defar a permis de former les responsables des FacLab, d'acquérir du matériel lourd et des consommables nécessaires au démarrage et la participation à de nombreuses actions thématiques. Il avait pour objectif de dynamiser l'innovation au sein des écoles d'ingénieurs du Sénégal : (i) innovation technologique en proposant une plateforme favorisant l'émergence de technologie en rupture avec les procédés actuels ; (ii) innovation pédagogique, l'élève ingénieur devenant acteur de sa formation à travers la mise en œuvre de projets tutorés et la gestion des FacLabs. Il remet au cœur de l'apprentissage des technologies le « faire » en créant des prototypes, en laissant le droit à l'erreur, en privilégiant les approches collaboratives et transdisciplinaires. Il s'agit de promouvoir la créativité comme vecteur de développement et d'insertion professionnelle.
- Le projet FSP régional Compétences professionnelles supérieures (CPS) dans sa composante 2 achevée en 2018 a permis la création d'un réseau d'experts dans le domaine de la professionnalisation des formations de l'Enseignement supérieur. Avec l'appui de l'Ambassade de France, les trois experts sénégalais ont largement contribué aux travaux de ce réseau. Un séminaire de restitution a été organisé à Dakar pour présenter aux acteurs

¹³ *Labs Xalaat Defar : « Laboratoire pour concevoir et fabriquer » en wolof*

sénégalais les principaux résultats de ce projet et proposer des axes de développement pour la suite : création d'une plateforme d'échanges, mise en place d'un Observatoire des métiers et des compétences, proposition de projet dans le cadre d'Erasmus, etc.

Par ailleurs, près 255 accords interuniversitaires existent avec des établissements français d'enseignement supérieur. La conférence des grandes écoles françaises recense plus de trente partenariats franco-sénégalais au sein de ses établissements. Ces accords s'inscrivent dans de nombreux domaines, tels que les sciences et technologies, les sciences fondamentales et les sciences humaines.

IV- Coopérations existantes avec les établissements d'enseignement supérieur avec d'autres pays, notamment européens

Le gouvernement du Sénégal a entrepris, avec l'appui de la Banque mondiale, l'élaboration d'une stratégie de développement de l'enseignement supérieur afin de résoudre les nombreuses difficultés qui freinent l'expansion du sous-secteur. Dans ce cadre, le « Projet gouvernance et financement de l'enseignement supérieur pour les résultats (PGF-Sup) », s'attachera au renforcement de la gouvernance de l'enseignement supérieur et à l'amélioration de l'efficacité des institutions.

Dans le cadre de ce projet, la Banque mondiale finance la construction de nouvelles infrastructures dans les cinq universités existante : Bambey, Dakar, Saint-Louis, Thiès, et Ziguinchor. La Banque mondiale contribue également à la construction des locaux de l'Institut supérieur d'enseignement professionnel (ISEP) à Thiès, qui a ouvert en 2012. Les nouvelles technologies sont également inscrites dans ce programme, par la mise en place de plateformes dédiées aux technologies de l'information et de la communication au sein des cinq universités.

Parallèlement, la Banque mondiale apporte des moyens financiers supplémentaires aux universités à travers la signature de contrats de performance avec le ministère de tutelle. Les cinq universités du Sénégal ont élaboré leur plan de développement stratégique définissant les objectifs à atteindre sur la période 2012-2016 et les indicateurs de réussite associés.

Pour sept pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale, la Banque mondiale finance un projet de création de dix-neuf centres d'excellences pour l'enseignement supérieur. L'UCAD dans le domaine de la santé Mère-Enfant et l'UGB pour les mathématiques et l'informatique ont été retenues pour ce projet. Le CEA de l'UCAD a été lancé le 12 janvier 2018.

L'APEFE et la coopération Wallonie-Bruxelles sont partenaires de l'École normale supérieur d'enseignement technique et professionnel de l'UCAD (ENSETP) sur des projets de développement de l'Approche par compétence (APC).

L'Agence universitaire de la francophonie (AUF) met en place un appui aux écoles doctorales par le biais du programme « Horizons francophones », des bourses d'études, de niveau master et doctorat, des formations diplômantes à distance diffusées sur son campus numérique, ainsi que des missions d'expertise et d'appui, en particulier dans le domaine de la gouvernance universitaire.

V- Orientation à donner à la coopération universitaire franco-sénégalaise

La coopération française restera mobilisée sur les trois grands objectifs qui correspondent aux priorités du Sénégal :

1. Extension de la carte universitaire avec en particulier la création du réseau des ISEP et des deux nouvelles universités pour faire face à la massification de l'enseignement supérieur,
2. Professionnalisation des formations pour une meilleure adéquation avec les besoins des milieux socio-économiques,
3. Structuration de la recherche en la rapprochant des axes stratégiques de développement.

Encourager les accords de coopération favorisant la mobilité étudiante sortante au regard de la nouvelle mesure de réforme « Bienvenue en France » qui risque d'impacter sur le nombre d'étudiants sénégalais candidats aux études en France.

Pour répondre aux deux premiers objectifs, l'AFD, forte de son expérience dans la formation professionnelle, a signé une convention de financement (20 M€) avec l'État sénégalais pour la création de deux instituts supérieurs d'enseignement professionnel, à Bignona et à Richard Toll, dédiés principalement à des formations supérieures courtes aux métiers agricoles et agro-industriels. Ce projet traduit la volonté des autorités sénégalaises de déconcentrer et de territorialiser l'enseignement supérieur professionnel, en proposant aux futurs bacheliers une offre de formation

professionnalisante et en alternance, placée au cœur des bassins économiques pour mieux répondre aux besoins du marché de l'emploi et ainsi favoriser l'insertion socio-économique des jeunes diplômés.

Sur le plan des dispositifs, la coopération française maintiendra ou renforcera :

- Le suivi, la dynamisation et l'accompagnement des accords interuniversitaires avec les établissements d'enseignement supérieur français ;
- Le développement de l'offre de formation française au Sénégal et la promotion des études en France, mise en œuvre par Campus France ;
- La mise à disposition de l'expertise française (bonne gouvernance, professionnalisation des formations, agronomie, numérique, VAE, VAP, médiation scientifique) ;
- La promotion auprès des universités sénégalaises des opérateurs français ou francophones de l'enseignement numérique (FUN, Cnam, CNED, AUF) ;
- L'appui à la formation des enseignants-chercheurs (bourses doctorales), dans la perspective de l'extension de la carte universitaire ;
- Les relations avec le secteur productif, par le développement de l'entrepreneuriat, des formations professionnelles, de l'innovation et la valorisation des produits de la recherche ;
- La promotion et la coordination des instituts de recherche implantés au Sénégal (IRD, CIRAD, CNRS, Institut Pasteur) ;
- La participation française à la réflexion stratégique sur les axes prioritaires de la recherche au Sénégal ;
- L'appui à la diffusion de la culture scientifique dans le cadre du programme « Sciences ensemble » et la promotion de l'expertise française ou francophone dans ce domaine (UNIVERSCIENCE, AUF).

VI- Contacts utiles

Service de coopération et d'action culturelle BP 2014– DAKAR Tél : + 221 839 51 75	Chef du service : M. Laurent PEREZ Courriel : laurent.perez-vidal@diplomatie.gouv.fr
	Attaché de coopération scientifique et universitaire M. Antoine LE GRAND Courriel : antoine.le-grand@diplomatie.gouv.fr
	Chargé de mission enseignement supérieur recherche et innovation M. Mamadou DIOP Courriel : mamadou-1.diop@diplomatie.gouv.fr
Campus France Tel : + 221 33 839 51 37	Directeur M. François MIORCEC Courriel : francois.miorcec@institutfrancais-senegal.com
Experts techniques internationaux	ETI chargé du projet Campus Franco-Sénégalais M. Adrien Laroze Courriel : adrien.laroze@expertisefrance.fr
	Conseiller technique au ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation M. Xavier Girod Courriel : xavier.girod@expertisefrance.fr